



No de résolution  
ou annotation

**Province de Québec  
MRC de Bonaventure  
Municipalité du Canton de Saint-Godefroi**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, tenue le 4 août 2026,  
à 19h00, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 109C,  
Route 132, Saint-Godefroi;**

Sont présents(es) : Siège n° 1 - Johanne Horth, conseillère  
Siège n° 2 - Georges Chapados, conseiller  
Siège n° 3 - Denis Larocque, conseiller  
Siège n° 6 - Nancy Huard, conseillère

Sont absents(es) : Siège n° 4 - Marie-Josée Isabelle, conseillère  
Siège n° 5 - Sylvain Badran, conseiller

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire,  
M. Genade Grenier.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et  
greffière-trésorière.

**2026-183     ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers  
présents que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que lu :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026
4. Correspondance
5. Rapport des dépenses autorisées
6. Dons ou commandites
7. Adoption, sans changement, du Règlement ayant fait l'objet du 2<sup>e</sup>  
Projet de Règlement numéro 297-2026 modifiant le Règlement  
numéro 202-2011 «Règlement de zonage» de la Municipalité de Saint-  
Godefroi
8. Renouvellement de l'adhésion à Camping Québec
9. Paiement de la facture de M. Dany Huard pour les travaux de coupe des  
herbes hautes des bords des fossés de la Municipalité
10. Paiement de la facture pour l'achat de gravier sur les chemins de la  
Municipalité du Canton de Saint-Godefroi aux endroits nécessaires
11. Paiement de la facture pour l'achat de gravier pour la réparation du  
chemin Route Lecourtois
12. Paiement de la facture pour le chargement de cages à homard dans un  
conteneur au Bac du 2<sup>e</sup> Rang
13. Maheu et Maheu
14. Rapport des membres du conseil municipal
15. Varia
16. Paiement de la facture pour la réparation de la machine à laver au  
camping municipal
17. Contrat de déneigement des chemins municipaux – Publication de  
l'appel d'offres sur le SEAO (système électronique d'appel d'offres)
18. Réparation de deux (2) lumières de rue
19. Période de questions
20. Clôture et levée de la séance



No de résolution  
ou annotation

2026-184

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 6 JUILLET 2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose six (6) documents d'information aux membres du conseil.

2026-185

**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

ATTENDU QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du Règlement numéro 283-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 186-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à 961.1 du *Code municipal du Québec*.

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 31 juillet 2026, totalisant 42 127,75 \$  
et autorise le paiement des factures;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

**DONS OU COMMANDITES**

Aucunes demandes de dons ou commandites.



No de résolution  
ou annotation

2026-186

**ADOPTION, SANS CHANGEMENT, DU RÈGLEMENT AYANT  
FAIT L'OBJET DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
297-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2011  
«RÈGLEMENT DE ZONAGE» DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-  
GODEFROI**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Saint-Godefroi peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QUE l'avis de motion du Règlement numéro 297-2026 modifiant le Règlement numéro 202-2011 «Règlement de zonage» de la Municipalité de Saint-Godefroi a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 juin 2026;

ATTENDU QU'un 1<sup>er</sup> Projet de Règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 juin 2026 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

Une assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 juillet 2026 à compter de 18h00 à la salle Eugène Anglehart, au 109C, Route 132, Saint-Godefroi.

ATTENDU QU'un 2<sup>e</sup> Projet de Règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2026 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le Règlement numéro 297-2026;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement numéro 297-2026 modifiant le Règlement numéro 202-2011 «Règlement de zonage» de la Municipalité de Saint-Godefroi soit adopté;

Ce Règlement est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Godefroi pour fins de consultation.

2026-187

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À CAMPING QUÉBEC**

ATTENDU que l'enregistrement à Camping Québec vient à échéance le 30 septembre 2026;

ATTENDU que la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi désire renouveler l'enregistrement à Camping Québec;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Denis Larocque  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité adhère à Camping Québec pour l'année 2026-2027 pour un montant de 332,19 \$ plus les taxes applicables.



No de résolution  
ou annotation

2026-188

**PAIEMENT DE LA FACTURE DE M. DANY HUARD POUR  
COUPE DES HERBES HAUTES DES BORDS DES FOSSÉS DE LA  
MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE les travaux de la coupe des herbes hautes des bords des fossés de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Georges Chapados

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité effectue le paiement de 3 200,00 \$ à M. Dany Huard pour la coupe des herbes hautes **des bords des fossés** de la Route de l'Église, Rang 3, Rang 4 et Rang 2 de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi.

2026-189

**PAIEMENT DE LA FACTURE POUR L'ACHAT DE GRAVIER  
SUR LES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE  
SAINT-GODEFROI AUX ENDROITS NÉCESSAIRES**

ATTENDU QUE les travaux d'achat et d'épandage de gravier ont été effectués le 18 juin 2026 sur les chemins de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi :

- Rang 4 Ouest (reprofilage du fossé);
- Rang 5 Ouest (ajout de 4 voyages de gravier);
- Entre le Rang 5 et le Rang 6 (ajout de 2 voyages de gravier);
- Rang 9 (ajout de 3 voyages de gravier);
- Rang 10 (ajout de 3 voyages de gravier).

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise le paiement de 3 315,02 \$ plus les taxes applicables à Roy Blais inc. pour l'achat de gravier sur les chemins de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi :

- Rang 4 Ouest, Rang 5 Ouest, Entre le Rang 5 et le Rang 6, Rang 9, Rang 10 (9 voyages de gravier).

2026-190

**PAIEMENT DE LA FACTURE POUR L'ACHAT DE GRAVIER  
POUR LA RÉPARATION DU CHEMIN ROUTE LECOURTOIS**

ATTENDU QUE les travaux pour la réparation du ponceau du chemin Route Lecourtois ont été effectués (changement de ponceau, achat et et épandage de gravier);

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Nancy Huard

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise le paiement de 2 476,68 \$ plus les taxes applicables à Roy Blais inc. pour l'achat de gravier (6 voyages de gravier) pour le remplacement du ponceau et épandage de gravier sur le chemin Route Lecourtois.



No de résolution  
ou annotation

**2026-191     PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LE CHARGEMENT DE CAGES À HOMARD DANS UN CONTENEUR AU BAC DU 2<sup>E</sup> RANG**

ATTENDU QUE le travail a été effectué pour le chargement des cages à homard dans un conteneur;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Georges Chapados  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité effectue le paiement de 450,00 \$ à Robert Loisel enr. pour le chargement des cages à homard dans un conteneur.

**2026-192     MAHEU & MAHEU**

ATTENDU QU'il soit nécessaire d'obtenir les services d'un exterminateur pour les rongeurs au 69, Route du Quai, Saint-Godefroi;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accorde le contrat à Maheu et Maheu pour les rongeurs au 69, Route du Quai, Saint-Godefroi;

QUE la municipalité effectue le paiement de 355,00 \$ plus les taxes applicables à Maheu & Maheu pour les services d'un exterminateur au 69, Route du Quai, Saint-Godefroi.

**RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Chacun des élus présents fait un résumé de ses dossiers.

**VARIA**

Trois (3) sujets sont ajoutés au procès-verbal.

**2026-193     PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LA RÉPARATION DE LA MACHINE À LAVER DU CAMPING MUNICIPAL**

ATTENDU que la machine à laver située au camping municipal a été réparée;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Denis Larocque  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise le paiement de 831,21 \$ plus les taxes applicables à OHM Services inc. pour la réparation de la machine à laver du camping municipal.



No de résolution  
ou annotation

2026-194

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX -  
PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO  
(SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES)**

ATTENDU QUE le contrat pour l'ouverture des chemins municipaux est terminé (2024 à 2026);

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi désire aller en appel d'offres public pour l'obtention d'un nouveau contrat pour l'ouverture des chemins municipaux pour une durée de deux (2) ans, soit 2026 à 2028;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Denis Larocque

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité publie l'appel d'offres sur le SEAO (système électronique d'appel d'offres) – Contrat de déneigement des chemins municipaux pour une durée de deux (2) ans, soit 2026 à 2028;

QUE le conseil autorise Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière à aller en appel d'offres public pour l'obtention d'un contrat pour l'ouverture des chemins municipaux pour une durée de deux (2) ans, soit 2026 à 2028.

2026-195

**REPLACEMENT DE DEUX (2) LUMIÈRES DE RUE**

ATTENDU QUE deux (2) lumières de rue sont défectueuses sur les chemins de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, et que le remplacement soit nécessaire;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Nancy Huard

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité demande à Électricité Patrick Martin inc. pour le remplacement de deux (2) lumières de rue.

**PERIODE DE QUESTIONS**

Période de questions de 19h20 à 19h21.

Une période de questions est tenue. Une personne pose une question.



No de résolution  
ou annotation

**2026-196    CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

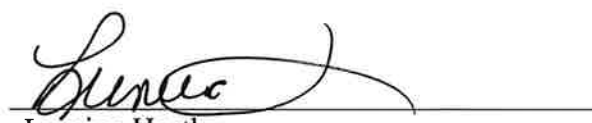
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h21.

« Je, Genade Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».



Genade Grenier  
Maire



Lumina Horth  
Directrice générale et greffière-trésorière